

24.09.2018 - 14:30 Uhr

SAFE ABORTION DAY 28.9.2018: Garantir l'accès à l'interruption de grossesse, à l'information et au conseil neutres

Lausanne (ots) -

SANTÉ SEXUELLE Suisse saisit l'occasion de la Journée mondiale de l'interruption de grossesse sans risque du 28 septembre pour attirer l'attention des politiques et du public sur la question de l'interruption de grossesse et rappeler l'importance du droit à l'interruption de grossesse dans des conditions sûres et sécurisantes. Toute personne a le droit, également, d'être informée, conseillée et accompagnée de manière objective et en toute confidentialité.

Environ 57 millions d'interruptions de grossesse sont pratiquées chaque année dans le monde, dont près de la moitié dans des conditions à risque. La majorité (97%) des interruptions de grossesse à risque ont lieu en Afrique, en Asie et en Amérique latine. La Suisse enregistre un des taux d'interruptions de grossesse les moins élevés au monde et celles-ci se déroulent en règle générale dans des conditions médicales sûres. Le taux des interruptions de grossesse sans risque ne se mesure toutefois pas uniquement en fonction des conditions médicales sûres, mais également selon des indicateurs politiques et sociaux comme la stigmatisation et l'accès à des informations neutres et fiables.

Selon la loi fédérale sur les centres de consultation en matière de grossesse, les cantons sont tenus de mettre en place des centres de consultation professionnels chargés de fournir informations et conseils «pour tous les problèmes relatifs à la grossesse» (art. 1, al. 3). Ce mandat est assuré sur l'ensemble du territoire suisse par 75 centres de consultation en santé sexuelle et planning familial. Plus de 11'000 personnes directement concernées ont ainsi bénéficié en 2016 de services de conseil en matière de grossesse.

La loi stipule également que les centres de consultation disposent de suffisamment de personnel et de ressources financières pour leur « permettre d'accorder sans retard les consultations gratuites et l'aide nécessaire aux personnes intéressées » (art. 1, al. 4). Dans une lettre adressée aux autorités cantonales, SANTÉ SEXUELLE Suisse a rappelé l'importance pour la population d'avoir accès à un accompagnement et à du conseil psychosocial confidentiel, ouvert et indépendant, et la nécessité de garantir le financement des centres de consultation en matière de grossesse en charge du mandat.

Des informations sur la grossesse voulue ou non voulue sont disponibles sur le site internet de SANTÉ SEXUELLE Suisse. L'organisation, qui défend le droit à des informations et du conseil neutre, aisément accessibles, contribue ainsi à promouvoir l'interruption de grossesse sans risque.

<http://ots.ch/I6M6FY>

Contact:

Daniela Enzler (Responsable Communication)
daniela.enzler@sante-sexuelle.ch
Tel. 078 638 87 23